



Faux et usage de faux en écriture publique

Par **LELIEVRE Emile**, le **29/12/2016 à 19:02**

Bonjour.

Le délit de faux, et, usage de faux, (cas courant de petite entorse !) est prescrit au bout de 3 ans.

-Le crime de faux, et, usage de faux (cas de faux en écriture publique) est prescrit au bout de combien de temps ?

Est ce 3 ans, ou 10 ans ?

Je n'ai pas réussi à trouver ça sur internet.

Les articles 441-1, et, suivants du C.P n'en parlent pas.

Merci.